

Le 23 juin 1989

Madame Janice Hilchie
Greffier
Comité permanent de l'environnement
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Madame,

Je vous remercie beaucoup de m'avoir fait parvenir une transcription des délibérations du 22 juin du Comité permanent de l'environnement au cours desquelles on a taxé VIA de négligence en ce qui a trait à ses pratiques de manutention des BPC. Comme je vous le disais hier et encore aujourd'hui ces allégations nous préoccupent au plus haut point. VIA a établi des lignes directrices sur la manutention de BPC et les pratiques auxquelles M. Bennett a fait allusion iraient à l'encontre de ces lignes directrices.

Nous remercions le Comité de nous inviter à témoigner le 26 juin. Avant notre comparution, cependant, nous aimerions mener une enquête approfondie sur les pratiques qui ont cours dans nos services. Vous comprendrez qu'il serait impossible de réaliser une enquête de cette envergure dans le court laps de temps précédant la date prévue de notre comparution. Par conséquent, nous ne pourrions pas comparaître devant le Comité, lundi, mais nous le ferons avec plaisir à une date ultérieure.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire de nos lignes directrices relatives à la manutention des BPC. Nous répondrons par écrit aux allégations de M. Bennett aussitôt notre enquête terminée.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si je peux vous être de quelque utilité.

Veillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

D.E. Todd